

**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.) – ART. 175**

**Adresse:** AVENUE VAN PRAET ET AVENUE DES CROIX DE FEU

**Demandeur:** I.B.G.E.

MM. E. Schamp - J.P. Hannequart  
Gulledelle, 100  
1200 Bruxelles

**Objet:** aménager le trottoir de l'avenue Van Praet, créer un chemin dans la zone verte localisée entre l'avenue Van Praet et l'avenue des Croix de Feu, créer une traversée de l'avenue des Croix de Feu à hauteur de l'avenue Reine des Prés

**Réf:** 366/08 - 059V/08

**Enquête publique - Réactions:** 4

**Présents à la commission de concertation :**

Mme Vincent Ch. (architecte), M Rzewnicki Randy (Fietsersbond), M Boulaert Didier (comité 'Croix de Feu'), Mmes De Meijts Odrey (comité de quartier 'Heembeek reste) et De Backer Marie-Louise (comité de quartier-wijkcomité 'Heembeek blijft'), M Debongnie (comité 'Promenade verte NOH'), M Rombaux Christian (pr. M. Moreels -Bxl-nature)

**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION**

IBGE: .....} **ABSTENTION**, vu qu'il est demandeur.

Ville de Bruxelles :.} **FAVORABLE** à condition :

AATL – DU :.....}

AATL - DMS : .....}

SDRB: .....}

- d'intégrer dans l'inventaire des arbres à examiner au niveau de leur santé et stabilité en vue d'un abattage éventuel, ceux susceptibles de tomber sur les voies des trams et sur les arrêts (et pas uniquement ceux liés au tracé de la promenade verte) ;
- d'ajouter les marquages de sécurité réglementaires de traversée d'un site propre tram, la bonne visibilité des voies (arbres éventuels à abattre ?) ainsi que les bandes de guidage et de sécurité podotactiles à hauteur de l'avenue de la Reine des Prés ;
- de prévoir des points d'arrêt équipés (bandes+poubelle) des 2 côtés de la Cressonnière.